



**CONVENTION FINANCIÈRE ET D'ENGAGEMENT ENTRE LE SYNDICAT  
ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU EN FIBRE  
OPTIQUE JUSQU'À LA MAISON (FTTH)**

**- AVENANT -**

**ENTRE :**

Le Syndicat Mixte ARDÈCHE DROME NUMÉRIQUE (ADN), dont le siège est situé 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, représenté par sa Présidente en exercice, dûment habilitée à cet effet par délibération du bureau exécutif du 10/12/2020,

Ci-après dénommé « Le Syndicat ADN»,

D'une part,

**ET**

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, dont le siège est situé 1 place Jacques Brel 26000 VALENCE,  
Membre adhérente du Syndicat ADN et lui ayant transféré sa compétence L. 1425-1 du CGCT,  
Représentée par son Président en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération de son organe délibérant en date du **XX/XX/2021**,

Ci-après dénommée « Valence Romans Agglo »,

D'autre part,

## **Article 1 : Motif de l'avenant**

Le Comité syndical ADN a, par délibération en date du 10 décembre 2020, validé l'ajustement et la poursuite du schéma de déploiement territorial FTTH, et autorisé le Bureau Exécutif à adapter le versement de la participation financière des EPCI suite au resserrement du calendrier de déploiement.

Le Bureau Exécutif a procédé à cette adaptation lors de la séance du xx :xx/2021.

## **Article 2 : Objet de l'avenant**

Il est proposé de modifier l'article 6 en introduisant dans la convention déjà établie entre les parties deux nouvelles hypothèses de versement, tel qu'exposé dans l'article 3 ci-dessous.

En application de l'article 7 de la convention déjà établie entre les parties, le présent avenant intègre un ajustement du montant initial de la participation financière, du fait de la réactualisation de la volumétrie prévisionnelle de nombre de prises FTTH à réaliser sur le territoire de Valence Romans Agglo.

L'annexe 2 de la convention déjà établie entre les parties fait ainsi l'objet d'une réactualisation au regard du nombre de prises FTTH en valeur 2019 et de l'hypothèse de versement choisie par Valence Romans Agglo.

## **Article 3 : Dispositif**

Les parties conviennent de l'intégration à la convention initiale de deux nouvelles hypothèses de versement dans l'article 6, ainsi rédigées :

« Article 6 : Modalités de versement sollicitées

**[4<sup>ème</sup> hypothèse] Engagement global avec financement en une fois pour le solde du déploiement.**

*Le Syndicat ADN sollicite le montant de la participation financière sur la base de l'assiette telle que prévue à l'article 5 de la présente convention auprès de la CA/CC. Ce montant correspondant au solde du déploiement, le Syndicat demande que le versement de cette somme se rapporte à l'exercice budgétaire [de l'année en cours] ou [de la première année de déploiement].*

*La participation financière de la CA/CC est payée dans son intégralité dans un délai de deux mois à compter de la sollicitation.*

**[5<sup>ème</sup> hypothèse] Financement sur la base d'un lissage annualisé.**

*Le Syndicat ADN sollicite le montant de la participation financière sur la base de l'assiette telle que prévue à l'article 5 de la présente convention auprès de la CA/CC. Le montant correspondant sera annualisé de manière à lisser la dépense.  
Le calendrier d'annualisation ne pourra dépasser 2025.*

*La participation financière de la CA/CC est payée dans son intégralité dans un délai de deux mois à compter de la sollicitation.*

**Article 4 : Applicabilité et intégration**

Le présent avenant sera applicable dès sa signature par les parties et son rendu exécutoire.

Toutes les autres clauses de la Convention demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. Les Parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à la Convention initiale et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à

Le

Pour le Syndicat mixte ADN,

Pour la Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo,

La Présidente

Le Président